

Paris, le 23 février 2024

## Convocation à l'attention des membres titulaires du Comité Unique de l'Etablissement Public (CUEP)

Le CUEP se réunira, le **vendredi 8 mars 2024**, de **9h30 à 13h** et de **15h à 18h30** en format mixte (salle Gérard Bureau au 56 rue de Lille – Paris 7<sup>ème</sup> et conférence « Teams ») sur l'ordre du jour suivant :

**Point 1** : Désignation du secrétaire adjoint de séance

**Point 2** : Mise en approbation de PV de CUEP

### Points d'information :

**Point 3** : *Direction des finances et de la politique durable / Direction du fonds d'épargne* : Point de suivi de la création d'une plateforme ALM commune à la direction des finances et de la politique durable du Groupe et à la direction financière du fonds d'épargne ;

**Point 4** : *Direction des gestions d'actifs* : Point de suivi du rapprochement des équipes de gestion de trésorerie au sein de la Direction des gestions d'actifs ;

**Point 5** : *Direction des finances et de la politique durable* : Point de suivi de l'évolution d'organisation de la direction des finances et de la politique durable du Groupe ;

**Point 6** : *Direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie* : Point de suivi de l'évolution d'organisation de la direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie.

### Points de consultation :

**Point 7** : *Direction des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle* : Projet de transformation de la filière systèmes d'information ;

**Point 8** : *Direction des risques du Groupe* : Projets d'évolution d'organisation de la direction des risques du Groupe ;

**Point 9** : *Direction des ressources humaines* : Projets d'avenants :

- à l'accord de plan d'épargne entreprise des agents publics et salariés de droit privé de la Caisse des dépôts et consignations;
- à l'accord relatif à la mise en place d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) des agents publics et salariés de droit privé de la Caisse des dépôts et consignations transformé en plan d'épargne pour la retraite collectif (Pere-Co);
- à l'accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels des personnels de l'Etablissement public Caisse des Dépôts par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite.

### Questions diverses

Pour le Président du  
Comité unique de  
l'Etablissement public,



Florence WIENER